

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION ECHO POUR L'ANNEE 2006

Chers Tous,

Il m'est particulièrement doux de vous retrouver aujourd'hui en ce début de 15^{ème} année suivant notre 1^{ère} et douloureuse rencontre. Et cela bien sûr en partie en raison de notre actualité récente tant attendue mais aussi et surtout, après toutes ces années, en raison de notre cohésion. Lorsqu'Alvaro m'a appris, peu de temps avant Noël, que l'ordonnance de renvoi avait été rendue et ce dans le sens et les limites que nous attendions, je me suis immédiatement sentie comme délivrée d'un énorme poids, d'une entrave qui jusqu'ici m'empêchait d'évoluer librement. Et, peu de temps après, j'ai ressenti un grand sentiment de fierté collective, nous incluant tous : nous avions tenu ! En face, ils ont tout essayé, joué la montre, nous ballottant dans tous les méandres de la justice et de ses expertises et nous avons tenu et, qui plus est, nous l'avons fait dignement.

Je nous regarde aujourd'hui, après tout ce temps, qui se mesure aux joues de nos fils maintenant barbues, à nos rides qui ne sont plus que d'expression ou aux lunettes qui nous sont désormais nécessaires pour lire et je suis fière de constater que notre motivation, elle, n'a pas vieilli. Je voudrais vous remercier, chacun ici d'en être et d'en avoir été un acteur.

Je voudrais aussi et surtout remercier ceux qui ont été la cheville ouvrière de notre action et qui sont indissociables dans mon esprit car tellement complémentaires, je veux parler de Hubert De Gaullier et Guy-Michel Ney. Sans eux, cela fait longtemps qu'on nous aurait servi n'importe quelle conclusion, aussi farfelue soit-elle et nous n'aurions pas été en mesure de la réfuter.

Nous mesurons évidemment l'ampleur de cette tâche et je voudrais me faire votre porte-parole pour dire à Hubert notre respect, ainsi que notre profonde et sincère reconnaissance. Hubert, sans toi et Guy-michel, rien n'aurait été possible et rien n'aurait sans doute été fait.

Je voudrais aussi dire merci à Me Olivier Charles qui a emboîté les pas à Guy-Michel et à Me Hervé Témime qui vont nous mener au procès et, nous l'espérons, y faire reconnaître nos thèses. Ils prendront chacun la parole, en cours de journée et à cet égard, pour nous exposer leur point de vue.

J'en viens maintenant au fonctionnement de notre conseil d'administration et de notre bureau depuis l'assemblée générale du 22 janvier 2005 et vous présenter tout d'abord des excuses. En effet, ayant été victime d'un sérieux accident entraînant plusieurs fractures, j'ai été handicapée et indisponible de longues semaines au détriment de la bonne marche du secrétariat d'Echo. Etienne et Blandine ont dû pallier, au pied levé, à mes carences et assurer mon remplacement. Cela n'a pas été facile car il leur manquait beaucoup d'éléments ; de ce fait le secrétariat a connu quelques problèmes de transmissions de courrier ou de relances indues de cotisations. Cependant, grâce à eux deux, l'activité du bureau a pu continuer et notre programme de réunions se tenir quasi normalement. Un grand merci à eux. Ces réunions de bureau élargi ont été au nombre de 6 l'année écoulée, leur programmation ayant varié pour tenir compte soit de notre actualité, soit de celle de la FIVAA.

Nous nous sommes donc réunis les 26 mars et 25 mai à Paris, le 12 septembre à Strasbourg, le 8 octobre à Paris et les 19 novembre 2005 et 6 janvier 2006 à Strasbourg. Ces réunions ont suivi notre actualité ; ainsi entre la réunion du mois de mars et celle de mai, nous avons reçu la notification de complément d'expertise à laquelle Hubert a bien sûr répondu. Le 20 mai, une délégation s'est réunie à l'étude de Me Témime pour faire le point avant la réunion du lendemain, laquelle a d'ailleurs coïncidé avec celle de la Fivaa. La réunion du 12 septembre quant à elle a été programmée le même jour que l'audience au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg afin de permettre au plus grand nombre d'y assister. Cette audience, avortée, avec les rebondissements que vous savez, a débouché sur notre déplacement à la Cour Européenne des Droits de l'Homme et sur la recevabilité d'une action auprès de cette dernière. Me Olivier Charles reviendra largement, en cours de journée, sur cette action. La réunion du 8 octobre a également coïncidé avec celle de la Fivaa dont le président, Gérard David, vous détaillera l'activité 2005. Entre la réunion du 8 octobre et celle du 19 novembre, le procureur a pris ses réquisitions et entre celles du 19 novembre et du 6 janvier le juge a rendu son ordonnance de renvoi. Ce même 6 janvier, nous avons rendez-vous avec le procureur Schultz pour une 1^{ère} réunion de préparation du procès, une seconde étant prévue pour la fin du mois.

A l'exception de celle du 6 janvier consacrée entièrement à la préparation de l'AG, toutes les réunions de bureau ont fait l'objet d'un compte rendu qui vous a été diffusé. A ce sujet, je voudrais vous rappeler que nous avons besoin de vos adresses e-mail réactualisées.

Isolément ou ensemble, les membres du bureau ont été actifs au sein de la Fivaa (notamment Alvaro et Etienne), se sont rapprochés d'autres associations de crashes aériens (en particulier celui de l'accident du Vénézuéla de cet été dont un représentant sera présent à notre AG) ou ont assisté à des réunions présentant un intérêt pour notre association et les buts qu'elle poursuit. Pour ma part, j'ai représenté Echo le 10 novembre à un séminaire de réflexion sur le devenir du mont Sainte-Odile.

Voilà dans les grandes lignes un résumé de l'activité du bureau pour l'année écoulée et du bilan que je soumets à votre approbation, non sans avoir au préalable salué ceux parmi nous qui viennent pour la 1^{ère} fois et leur dire qu'ici il n'y pas « d'aristocratie du combattant de la 1^{ère} heure » mais uniquement des membres d'ECHO, tous bienvenus !

